



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

[m2A.fr](https://www.m2a.fr)



DOSSIER PRESSE | LUNDI 09 DECEMBRE 2024



# Conseil d'Agglomération 09 décembre 2024

CONTACT PRESSE

**Orlane FOUCAULT**

Attachée de presse m2A

06 45 86 16 47

[orlane.foucault@m2a.fr](mailto:orlane.foucault@m2a.fr)

# Sommaire

## #FINANCES

m2A en faveur de la motion commune des associations du bloc communal : « Budget 2025 : Restaurons la confiance »	03
--	----

## #HABITAT

m2A engagée pour un service public de la rénovation de l'habitat au travers du Pacte territorial France Rénov'	04
---	----

## #DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

m2A pilote d'une démarche transversale pour développer son attractivité en cohérence avec ses ambitions environnementales, avec des implantations économiques d'importance pour son territoire	09
--	----

## ANNEXES

Annexe 1 - Motion commune des associations du bloc communal	
Annexe 2 - PowerPoint - Démarche m2A - Implantations économiques 2020-2024	

# #FINANCES

## **m2A S'ASSOCIE À LA MOTION COMMUNE DES ASSOCIATIONS DU BLOC COMMUNAL : « BUDGET 2025 : RESTAURONS LA CONFIANCE »**



**Le 30 octobre 2024, les associations représentatives des élus du bloc communal ont unanimement et fermement exprimé leur opposition aux 10 milliards d'euros de prélèvements que l'État entendait imposer aux communes et à leurs groupements dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025. Une motion commune, intitulée « Budget 2025 : Restaurons la confiance » a ainsi été collectivement déposée. Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'y est associée.**

Cf. motion en annexe 1.

# #HABITAT

## m2A ENGAGÉE POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT AU TRAVERS DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'



Dans le cadre de sa politique sur l'habitat, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) vise à favoriser la production et l'amélioration du parc de logements publics et privés de l'Agglomération. Dans ce cadre, m2A porte ou soutient de nombreux dispositifs : des aides financières spécifiques, des Programmes d'intérêt général (PIG), la délégation des Aides à la Pierre prévues par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou encore les Opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) en partenariat avec les communes, en faveur des copropriétés et du renouvellement urbain.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Mulhouse Alsace Agglomération va porter dans le cadre du « Pacte territorial - France Rénov' » l'ensemble des dispositifs d'information, technique, juridique, et d'aides concernant l'amélioration de l'habitat privé. Jusqu'à présent les ménages étaient accompagnés soit dans le cadre du SARE (Service d'Aide à la Rénovation Energétique) financé par l'Agence de transition écologique ADEME, soit par des dispositifs contractualisés avec l'Anah à l'initiative des collectivités, dont les PIG. Notamment, m2A vient de mettre en place un Programme d'Intérêt Général 2024-2027 visant à la rénovation énergétique de l'habitat énergivore de l'Agglomération (maisons individuelles et immeubles collectifs anciens), ainsi qu'à la réhabilitation de l'habitat indigne et à l'adaptation du logement aux besoins des occupants, notamment en direction des propriétaires modestes.

Ces nouveaux dispositifs ont pour missions de simplifier les démarches de l'usager, valoriser les actions déjà réalisées par l'Agglomération et ses partenaires, et visent à consolider la formation d'un Service public de la rénovation de l'habitat local.

**Le PIG « Rénovation énergétique et Amélioration du Parc privé », 1<sup>re</sup> pierre à l'édifice du service public de l'Habitat sur le territoire de m2A**

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de m2A, document stratégique faisant office de feuille de route pour l'ensemble de la politique locale de l'habitat de l'Agglomération,

comporte dans son programme d'actions une orientation dédiée à l'accroissement de la qualité du parc de logements existants.

Cette orientation se décline en plusieurs axes dont notamment :

- **l'amélioration des performances énergétiques du parc de logements**
- **et la lutte contre l'habitat indigne.**

L'intérêt d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) est d'avoir un dispositif volontariste à l'échelle de l'Agglomération assurant un accompagnement de qualité aux propriétaires dans leurs projets de travaux, avec une bonne visibilité pour les ménages par une communication locale, et notamment la tenue de permanences dans des communes et des réunions publiques...

**Ainsi, par délibération du Conseil d'Agglomération du 15 avril 2024, le Programme d'Intérêt Général (PIG) de m2A intitulé « Rénovation énergétique et Amélioration du Parc privé » a été établi pour la période 2024-2027 sur l'ensemble des 39 communes (hors périmètre de l'OPAH de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Fonderie », en vigueur jusqu'au 30 juin 2025).**

Ses champs d'intervention sont les suivants :

- Rénovation énergétique de maisons individuelles de propriétaires occupants et les logements en immeubles collectifs de propriétaires occupants pour des travaux en parties privatives, hors cadre d'un dossier « MaPrimeRénov' Copropriété »,
- Rénovation de logements très dégradés ou indignes de propriétaires occupants,
- Rénovation globale de logements très dégradés et/ou indignes de propriétaires bailleurs,
- Adaptation de logements de propriétaires et locataires en perte d'autonomie.



**La convention établie entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), PROCIVIS Alsace, Action Logement Services et m2A fixe des objectifs opérationnels d'intervention à 3 ans :**

- **sur le volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique :**
  - 294 logements, construits avant les années 70, en « précarité énergétique » de propriétaires occupants,
- **sur le volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé :**
  - 6 logements « indignes ou très dégradés avec rénovation énergétique » de propriétaires occupants,
  - 15 logements « indignes ou très dégradés » de propriétaires bailleurs,
  - 45 logements « indignes ou très dégradés avec rénovation énergétique » de propriétaires bailleurs,
- **sur le volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat :**
  - 300 logements « autonomie de la personne » pour des propriétaires occupants ou des locataires âgés et/ou en situation de handicap.



Sa mise en œuvre pour le suivi-animation a été confiée par marché public à un groupement d'opérateurs composé CITIVIA et du Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT 68), pour deux ans, reconductible un an avec échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2027. CITIVIA intervient sur les projets de rénovation énergétique et l'habitat indigne, et le CICAT 68 sur le volet autonomie de la personne.



L'animation du dispositif se fera notamment par le biais d'une information dédiée auprès du public pour favoriser l'accès aux aides, via des campagnes d'affichage, des réunions publiques, les relations presse, des repérages dynamiques. Une permanence téléphonique est mise en place, avec un numéro de téléphone et une adresse mail dédiée. Des permanences physiques sont également réalisées trois fois par mois avec une rotation actuelle entre les communes de Mulhouse, Wittenheim, Wittelsheim et Sausheim, à la Maison du Territoire. L'implantation de ces interventions pourra s'étendre à d'autres communes en fonction des besoins qui seront identifiés.

**Le Programme d'Intérêt Général, en tenant compte des aides spécifiques aux personnes accompagnées, correspond à un investissement de 460 000 € par an sur 3 ans. Un co-financement de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) est assuré à hauteur de 264 800 € par an.**

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de m2A « Rénovation énergétique et Amélioration du Parc privé » est donc une première pierre à la création d'un véritable service public de rénovation de l'habitat sur le territoire de l'Agglomération.

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

AVEC m2A

RÉNOVEZ, ADAPTEZ ET AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ?

Bénéficiez d'un accompagnement **GRATUIT** et des aides financières pour vos travaux

PLUS D'INFOS  **03 89 33 78 07**

CITIVIA

CICAT 68

## **Le « Pacte Territorial - France Rénov' » comme cadre du service public de rénovation de l'habitat sur le territoire de m2A**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage par ailleurs dans la signature d'une convention « Pacte Territorial - France Rénov' », contractualisé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).



**Par cette contractualisation de « Pacte Territorial - France Rénov' » en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Anah devient l'interlocuteur unique de m2A en matière de politique de l'habitat.**

**Ses champs d'intervention sont étendus à :**

- **tous les publics, quels que soient leurs revenus :** propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés,
- **toutes les thématiques de l'habitat traitées par l'Anah :** énergie, autonomie et logement indigne.

**Ce « Pacte Territorial - France Rénov' » a vocation à terme à intégrer les opérations programmées OPAH et PIG.** Il cohabitera ainsi avec le PIG « Rénovation énergétique et Amélioration du Parc privé » mis en place sur l'Agglomération pour la période 2024-2027.

**Le Pacte est établi quant à lui pour une période de 5 ans (2025-2029)** afin d'intégrer le bilan du PIG et de ses missions, élargies à tous les propriétaires, par voie d'avenant.

**L'objet principal de ce Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) fixé par le Pacte est de :**

- **proposer une porte d'entrée unique pour l'accès aux aides à l'amélioration de l'habitat,**
- **avec trois volets de missions :**
  - **Volet 1 (obligatoire) - Dynamique territoriale :** sensibilisation et communication pour mobiliser les ménages et les professionnels du territoire en amont des projets de rénovation de l'habitat, en 'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (public en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés...),
  - **Volet 2 (obligatoire) - Information, conseil et orientation** des ménages, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriété, sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient leurs revenus,
  - **Volet 3 (facultatif) - Accompagnement** des ménages par assistance à maîtrise d'ouvrage.

**La porte d'entrée unique de ce SPRH sera réalisée de manière téléphonique par le service Habitat et Renouvellement urbain de m2A pour :**

- orienter directement les ménages vers les structures partenaires les plus compétentes pour répondre à leurs questionnements,
- gérer l'articulation administrative entre tous les acteurs via un système partagé de suivi des ménages, afin de fluidifier leur parcours lors d'une reprise du dossier par une autre structure en cas de problématiques transversales.

S'inscrivant dans une collaboration éprouvée avec m2A, les missions d'information et de conseil du Pacte seront réalisées par l'Agence Locale de Maîtrise de l'Energie (ALME), financée auparavant dans le cadre du SARE, et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL 68).



D'autres organismes spécialisés pourraient être sollicités à l'avenir pour leurs compétences spécifiques.

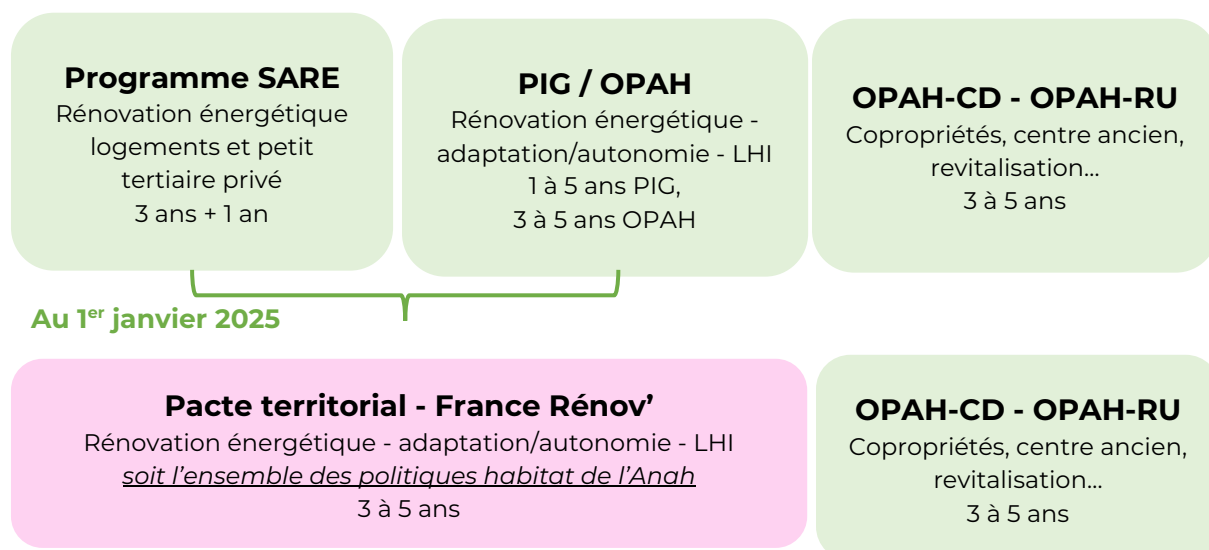
**Le service Habitat et Renouvellement urbain de m2A coordonnera la mise en œuvre du programme et l'articulation entre les structures de l'écosystème local pendant la durée du Pacte, et deviendra la porte d'entrée principale pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire.**

Les missions d'accompagnement au parcours de l'amélioration de l'habitat (volet 3), actuellement facultatives, sont d'ores et déjà en partie assurées par le PIG « Rénovation énergétique et Amélioration du Parc privé » 2024-2027, pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, et les propriétaires bailleurs concernés.

**Le « Pacte Territorial - France Rénov' », en tant que contrat agile, pourra être modifié par voie d'avenant au cours de son exécution,** notamment par l'élargissement de l'accompagnement gratuit à tous les ménages, à l'intégration d'autres structures dans l'écosystème du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) ou l'ajout d'enjeux spécifiques au territoire, tels que la gestion des eaux pluviales en copropriété ou la fermeture des foyers à bois ouverts.

**Le Pacte territorial France Rénov correspond à un investissement de 377 000 € par an pour la mise en place des missions obligatoires.** Ce financement couvre à la fois les ressources humaines du service Habitat et Renouvellement Urbain mises à contribution par le Pacte Territorial (1,5 ETP), les missions de l'ALME et de l'ADIL68 dans le cadre du programme.

Le Pacte Territorial bénéficiera d'un co-financement de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à hauteur de 188 500 € par an et de la Région Grand Est à hauteur de 40 901,55 €.





# #DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**m2A PILOTE D'UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE POUR DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ EN COHÉRENCE AVEC SES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES, AVEC DES IMPLANTATIONS ÉCONOMIQUES D'IMPORTANCE POUR SON TERRITOIRE**



**Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est donné comme ambition, dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », d'être un territoire d'accueil dynamique, s'appuyant à la fois sur son héritage industriel fort et sur son capital innovant et structurant. En cette fin d'année 2024, le travail en partenariat public-privé, véritable ADN de l'Agglomération, montre les fruits de sa politique de développement économique, menée en cohérence avec les engagements de son Plan Climat Nouvelle Donne. Des acteurs économiques d'importance se sont installés et d'autres portent avec m2A des projets ambitieux pour le devenir du territoire, sur les plans de l'emploi et de l'économie, dans le respect des engagements à mener en matière environnementale. m2A, ici vos projets prennent vie !**

Cf. présentation PowerPoint en annexe 2.